



portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe de recrutement d'assistants socio-éducatifs de catégorie B, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL,
DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

NOR :
DRH24507822AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 818 PR du 3 juin 2024 relatif aux attributions de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle ;
- Vu l'arrêté n° 824 CM du 13 juin 2024 portant autorisation d'ouverture de concours relevant de la filière administrative et financière, de la filière technique, de la filière socio-éducative et de la filière de la santé de la fonction publique de la Polynésie française, au titre des années 2024 et 2025,

ARRÊTE

- Article 1er.** - Est organisé un concours externe pour le recrutement d'assistants socio-éducatifs.
- Article 2.** - Les conditions d'accès au présent concours et la nature des épreuves figurent en annexe n° 1 du présent arrêté.
- Article 3.** - Le nombre de postes à pourvoir figure en annexe n° 2 du présent arrêté.
- Article 4.** - Le calendrier des opérations du présent concours se décline comme suit :
- la période d'inscription : du jeudi 01 août 2024 au lundi 02 septembre 2024 ;
 - la date de passation des épreuves d'admission : à compter du mardi 01 octobre 2024.
- Article 5.** - Un centre d'examen est ouvert à Tahiti.



Article 6. - La directrice générale des ressources humaines par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

16 JUIL 2024

Pour la ministre
de la fonction publique,
de l'emploi, du travail,
de la modernisation
de l'administration,
du développement des archipels
et de la formation professionnelle,
et par délégation,
la directrice générale
des ressources humaines p.i.



Moerani LEHARTEL



Textes réglementaires en vigueur :

- Délibération n° 95-236 AT du 14 décembre 1995 modifiée
- Arrêté n° 252 CM du 14 décembre 2004 modifié

I) CONDITIONS D'ACCES

Seuls pourront se présenter au concours des assistants socio-éducatif, les candidats remplissant les conditions ci-dessous :

- être de nationalité française ;
- être âgé d'au moins 18 ans et au plus tard de 62 ans au 1^{er} janvier 2024 ;
- **Le concours externe est ouvert :**
 - 1° Pour la spécialité « assistance de service social », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ;
 - 2° Pour la spécialité « éducation spécialisée », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
 - 3° Pour la spécialité « conseil en économie sociale et familiale », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale et sociale ;
 - 4° Pour la spécialité « animateur socio-éducatif », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat aux fonctions d'animation ;
 - 5° Pour la spécialité « éducateur de jeunes enfants », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

II) MODALITES D'INSCRIPTION

L'enregistrement des inscriptions s'effectue au choix :

- **en ligne** sur le site internet de la direction générale des ressources humaines : www.fonction-publique.gov.pf
- **par voie postale** en adressant le dossier d'inscription complet à l'adresse suivante :

Direction générale des ressources humaines
BP 124 – 98713 Papeete

A l'appui de leur inscription par voie électronique ou postale, les candidats devront fournir :

S'agissant du concours externe :

- une copie de la pièce d'identité justifiant de la nationalité française du candidat (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- une copie du diplôme requis ci-dessus.
- **Pour les candidats reconnus travailleurs handicapés :**
 - 1) Une copie de la notification de décision délivrée par la COTOREP en cours de validité ;
 - 2) Le cas échéant, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, établi par un médecin agréé, précisant la nature des aides humaines et techniques, ainsi que les aménagements nécessaires aux épreuves écrites du concours.

Toute inscription, qu'elle soit électronique ou par voie postale, incomplète ne sera pas prise en considération. Il appartient aux candidats de s'assurer de la complétude de leur dossier avant transmission.

III) NATURE DES EPREUVES

Les épreuves d'admission du concours externe sont les suivants :

1° Un entretien avec le jury pour apprécier les aptitudes des candidats à exercer leur profession dans le cadre des missions remplies par les services et établissements publics chargés de l'action sanitaire et sociale, suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement ; au cours de cet entretien, seront également jugées la présentation, l'expression orale et la motivation du candidat (durée 30 minutes, coefficient : 5) ;

2° Un entretien facultatif en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée 20 minutes, coefficient : 2).

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

- Liste des postes d'assistant socio-éducatif mis à concours -

1°) Concours externe : 30 postes d'assistant socio-éducatif

N°	N° de poste	Entité	Lieu d'affectation géographique
1	865	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Tahiti, Pirae
2	1869	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Tahiti, Pirae
3	543	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
4	6007	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Mahina
5	6026	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Faa'a
6	6035	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Faa'a
7	6075	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Moorea, Maiao
8	6091	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Taravao
9	6539	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Taravao
10	6786	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Moorea, Maiao
11	8313	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Mahina
12	8677	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
13	8685	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
14	9248	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Moorea, Maiao
15	9540	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Taravao
16	9693	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
17	9767	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
18	9768	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Papara
19	9769	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Taravao
20	9772	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Faa'a
21	9774	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Australes, Tubuai
22	9989	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
23	9993	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Marquises Nord
24	10104	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Pirae
25	8442	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Mahina
26	8679	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Papeete
27	6034	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Papara
28	6463	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Taravao
29	151216	Institut d'insertion médico-éducatif (IIME)	Tahiti, Pirae
30	151228	Institut d'insertion médico-éducatif (IIME)	Tahiti, Paea



MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

ARRÊTÉ N° 06201 / MFT/DGRH du

16 JUIN 2024

portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe de recrutement d'assistants socio-éducatifs de catégorie B, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL,
DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

NOR :
DRH24507822AM

Ampliations :

REG 1
DGRH 1

Lexpol :

PR-VP-MFT
SGG-DMRA-JOPF

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 818 PR du 3 juin 2024 relatif aux attributions de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté n° 824 CM du 13 juin 2024 portant autorisation d'ouverture de concours relevant de la filière administrative et financière, de la filière technique, de la filière socio-éducative et de la filière de la santé de la fonction publique de la Polynésie française, au titre des années 2024 et 2025,

ARRÊTE

Article 1er. - Est organisé un concours externe pour le recrutement d'assistants socio-éducatifs.

Article 2. - Les conditions d'accès au présent concours et la nature des épreuves figurent en annexe n° 1 du présent arrêté.

Article 3. - Le nombre de postes à pourvoir figure en annexe n° 2 du présent arrêté.

Article 4. - Le calendrier des opérations du présent concours se décline comme suit :

- la période d'inscription : du jeudi 01 août 2024 au lundi 02 septembre 2024 ;
- la date de passation des épreuves d'admission : à compter du mardi 01 octobre 2024.

Article 5. - Un centre d'examen est ouvert à Tahiti.



Article 6. - La directrice générale des ressources humaines par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

16 JUIL 2024

Pour la ministre
de la fonction publique,
de l'emploi, du travail,
de la modernisation
de l'administration,
du développement des archipels
et de la formation professionnelle,
et par délégation,
la directrice générale
des ressources humaines p.i.



Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. TETOOFA-PIRITUA



Textes réglementaires en vigueur :

- Délibération n° 95-236 AT du 14 décembre 1995 modifiée
- Arrêté n° 252 CM du 14 décembre 2004 modifié

I) CONDITIONS D'ACCES

Seuls pourront se présenter au concours des assistants socio-éducatif, les candidats remplissant les conditions ci-dessous :

- être de nationalité française ;
- être âgé d'au moins 18 ans et au plus tard de 62 ans au 1^{er} janvier 2024 ;
- **Le concours externe est ouvert :**
 - 1° Pour la spécialité « assistance de service social », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ;
 - 2° Pour la spécialité « éducation spécialisée », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
 - 3° Pour la spécialité « conseil en économie sociale et familiale », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale et sociale ;
 - 4° Pour la spécialité « animateur socio-éducatif », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat aux fonctions d'animation ;
 - 5° Pour la spécialité « éducateur de jeunes enfants », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

II) MODALITES D'INSCRIPTION

L'enregistrement des inscriptions s'effectue au choix :

- **en ligne** sur le site internet de la direction générale des ressources humaines : www.fonction-publique.gov.pf
- **par voie postale** en adressant le dossier d'inscription complet à l'adresse suivante :

Direction générale des ressources humaines
BP 124 – 98713 Papeete

A l'appui de leur inscription par voie électronique ou postale, les candidats devront fournir :

S'agissant du concours externe :

- une copie de la pièce d'identité justifiant de la nationalité française du candidat (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- une copie du diplôme requis ci-dessus.
- **Pour les candidats reconnus travailleurs handicapés :**
 - 1) Une copie de la notification de décision délivrée par la COTOREP en cours de validité ;
 - 2) Le cas échéant, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, établi par un médecin agréé, précisant la nature des aides humaines et techniques, ainsi que les aménagements nécessaires aux épreuves écrites du concours.

Toute inscription, qu'elle soit électronique ou par voie postale, incomplète ne sera pas prise en considération. Il appartient aux candidats de s'assurer de la complétude de leur dossier avant transmission.

III) NATURE DES EPREUVES

Les épreuves d'admission du concours externe sont les suivants :

1° Un entretien avec le jury pour apprécier les aptitudes des candidats à exercer leur profession dans le cadre des missions remplies par les services et établissements publics chargés de l'action sanitaire et sociale, suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement ; au cours de cet entretien, seront également jugées la présentation, l'expression orale et la motivation du candidat (durée 30 minutes, coefficient : 5) ;

2° Un entretien facultatif en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée 20 minutes, coefficient : 2).

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

- Liste des postes d'assistant socio-éducatif mis à concours -

1°) Concours externe : 30 postes d'assistant socio-éducatif

N°	N° de poste	Entité	Lieu d'affectation géographique
1	865	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Tahiti, Pirae
2	1869	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Tahiti, Pirae
3	543	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
4	6007	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Mahina
5	6026	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Faa'a
6	6035	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Faa'a
7	6075	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Moorea, Maiao
8	6091	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Taravao
9	6539	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Taravao
10	6786	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Moorea, Maiao
11	8313	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Mahina
12	8677	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
13	8685	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
14	9248	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Moorea, Maiao
15	9540	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Taravao
16	9693	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
17	9767	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
18	9768	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Papara
19	9769	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Taravao
20	9772	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Faa'a
21	9774	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Australes, Tubuai
22	9989	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
23	9993	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Marquises Nord
24	10104	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Pirae
25	8442	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Mahina
26	8679	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Papeete
27	6034	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Papara
28	6463	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Taravao
29	151216	Institut d'insertion médico-éducatif (IIME)	Tahiti, Pirae
30	151228	Institut d'insertion médico-éducatif (IIME)	Tahiti, Paea